



SYNTHÈSE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019-2023

COMPLEXE VILLA APRAXINE

FOYER DE VIE- FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

VILLA APRAXINE
Les bougainvilliers - Les Glycines
49, Avenue Estienne d'Orves
06000 NICE
Tél. 04 91 97 01 35
apraxine@irsam.fr

Préambule

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002¹ rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement présente les principes d'action, les orientations de l'établissement pour les cinq ans à venir, en lien avec les axes stratégiques du CPOM et les axes associatifs de l'IRSAM 2017-2022. Il participe à garantir les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Ce projet est un document de référence pour l'ensemble des professionnels qui œuvrent au sein du complexe APRAXINE : il fixe pour eux et avec eux le sens et les grands objectifs de leur mission, les valeurs de référence auxquelles l'accompagnement des personnes se réfère, ainsi que la manière dont l'encadrement entend habiter et faire vivre ces valeurs, avec les professionnels et les bénévoles qui exercent les missions dans l'établissement.

C'est un outil de communication à destination de toutes les parties prenantes à l'action du complexe APRAXINE.

Ce projet revêt trois dimensions principales :

- Une dimension descriptive : **état des lieux de l'existant** ;
- Une dimension projective : **évolution souhaitable et ambition réaliste** ;
- Une dimension stratégique : **démarche de projet précisant les buts recherchés et les moyens mis en œuvre.**

¹ Article 12 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale en référence à l'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement ne se limite donc pas à un état des lieux mais explicite bien les orientations que le complexe APRAXINE veut suivre dans les 5 prochaines années.

Le projet d'établissement a également pour objet de :

- **s'inscrire dans le cadre des politiques publiques** relatives à l'hébergement et à l'accueil des personnes handicapées en établissements et dans le cadre des axes définis par l'association.
- **rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires**, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des personnes accompagnées ;
- **fixer des objectifs d'amélioration** et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans, après consultation du conseil de la vie sociale (CVS)

Le présent projet d'établissement couvre la période **2019 – 2023**.

Élaboré en lien avec les résultats et travaux réalisés dans le cadre de la démarche continue de l'amélioration de la qualité mise en place depuis 2008 selon la structuration, les outils, la méthodologie proposée par l'IRSAM à l'ensemble de ses établissements et services, le projet d'établissement définit les valeurs, les missions, les orientations accompagnées des plans d'actions, sur lesquelles les professionnels s'appuient dans leur action quotidienne.

Ce projet d'établissement résulte d'un travail collectif conduit entre **janvier 2018** et **décembre 2018**.

Les enjeux du projet

- **Garantir** une offre renouvelée en réponse aux besoins des personnes accompagnées en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens
- **Mettre en œuvre un projet personnalisé d'accompagnement (PPA)** qui permette de développer les potentialités des personnes accueillies.
- **Garantir les accompagnements à la vie quotidienne et tous les actes essentiels de la vie** afin de créer les conditions d'un maintien de l'autonomie des résidents du complexe.
- **Assurer un suivi médical et des soins constants, promouvoir la qualité de vie du résident par la promotion de la santé qui est** nécessaire à la santé physique et psychique des résidents.
- **Offrir les conditions d'un lieu de vie** et des espaces permettant de s'ouvrir sur l'extérieur, de favoriser la vie relationnelle, sociale, culturelle, sportive au sein du complexe et de vieillir avec dignité sur le même site.
- **Faciliter le développement d'une vie privée** et d'une intimité par des attitudes professionnelles et une écoute respectueuses de la personne et de son rythme de vie.

Nos atouts

- Des **personnels** soucieux du bien-être du quotidien du résident: ce souci d'autrui est un souci constant dans nos réflexions quotidiennes et il est porté par l'ensemble des professionnels. En ce sens il est le fondement de l'accompagnement.
- Des **animations** diversifiées destinées à maintenir l'autonomie et le lien social
- L'association des résidents à la vie de l'établissement, au sein d'**instances participatives**.
- Des coopérations et partenariats permettant de garantir la **continuité des soins**.
- **Un cadre de vie** accueillant et situé sur le territoire de la ville de Nice.
- **L'ouverture** de l'établissement sur l'extérieur, grâce aux partenariats tissés.

Les 4 orientations du projet
autour d'une ambition qualité affirmée en lien avec les axes stratégiques du CPOM
(Axe 1 et 2) et les axes associatifs de l'Association IRSAM

Orientation 1

Adapter les missions et les moyens des établissements du complexe pour répondre aux besoins de parcours des personnes accueillies

Orientation 2

Développer la compétence des professionnels pour répondre à l'évolution des besoins et des nouvelles problématiques rencontrées en lien avec la RAPT

Orientation 4

Renforcer le lien avec les familles et les représentants légaux

Poursuivre l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies, en tenant compte du champ des compétences du complexe Apraxine et de l'évolution du public accueilli dans sa diversité et ses besoins

Orientation 3

Développer la dimension thérapeutique de l'accompagnement en transversal sur l'ensemble du complexe

ORIENTATION 1

Adapter les missions et les moyens des établissements du complexe pour répondre aux besoins de parcours des personnes accueillies

Constat : L'avancée en âge du public accueilli au sein du complexe :

Age moyen au sein du FAM = 66 ans	Age moyen au FV = 45 ans :
13% de résidents > 90 ans	- 18% >60 ans
40% >70 ans	-

Et l'évolution des pathologies et troubles associés à la déficience sensorielle dont les personnes en situation de **Handicap Rare (9 %** sur le Foyer de Vie et **21%** au FAM) génèrent une augmentation importante des besoins de santé et donc de la charge en soin.

Notamment les difficultés inhérentes à l'absence de personnel de soins attaché aux Foyer de vie.

Exemple en 2017 :

- 350 rendez-vous médicaux pour les résidents du FAM

- 378 pour les résidents du Foyer de Vie

le recours aux praticiens libéraux (IDE etc.) ne permet pas d'assurer une coordination des soins efficace, et de répondre de façon optimale aux projets personnalisés des résidents.

Ce constat illustre et traduit **le besoin d'évolution de l'offre de service du complexe** afin d'éviter les ruptures traumatiques et d'être **en capacité de maintenir des résidents sur leur lieu de vie.**

Objectifs opérationnels	1-Ajustement des organisations de travail et des modalités partenariales avec les acteurs de santé. 2- Obtention de la transformation des autorisations administratives
Actions	<ul style="list-style-type: none">▪ Adapter l'organisation du complexe à l'évolution des problématiques des résidents par une organisation plus transversale entre le FAM et le Foyer de Vie.▪ Conventionner avec le réseau sanitaire pour répondre à la problématique psychiatrique.▪ Transformer 3 à 5 places du FAM en places de MAS dans le cadre d'un arrêté conjoint avec l'Agence Régionale de Santé au regard des demandes d'orientations à venir (peu de place de MAS dans le département) en garantissant une réadaptation des chambres des résidents pour un meilleur confort.▪ Transformer 3 places du Foyer de Vie en places de FAM dans le cadre d'un arrêté conjoint avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des nouvelles orientations à venir.

ORIENTATION 2

Développer la compétence des professionnels pour répondre à l'évolution des besoins et des nouvelles problématiques rencontrées en lien avec le dispositif RAPT.

Constat

▪ L'évolution des pathologies associées à la déficience sensorielle dont les personnes en situation de handicap rare (actuellement **9 % sur** le Foyer de Vie et **21%** au FAM) ainsi que le vieillissement des personnes en situation de handicap principal et ou associé (9 résidents ont plus de 70 ans et 3 plus de 90 ans sur le FAM et 4 résidents ont plus de 60 ans sur le FDV) nécessite d'approfondir les connaissances des acteurs de terrain pour être en capacité d'accompagner la diversité des problématiques (troubles du comportement, troubles psychiques et psychiatrique) ainsi que la prise en charge des soins dont l'enjeu reste le maintien des personnes dans leur lieux de vie pour éviter les ruptures de parcours et l'accueil de nouveaux public en réponse aux sollicitation publiques du dispositif RAPT.

Objectifs opérationnel

Organiser un dispositif de formation, de sensibilisation et d'échanges permettant de contribuer à la montée en compétence des professionnels

Actions

- Mettre en place des plans de formations collectives ou individuelles en lien avec les besoins spécifiques, l'évolution du public accueillis et la notion de parcours (vieillesse, troubles psychiques, maladie mentale, accompagnement en fin de vie, expertise déficience visuelle.)
- Mettre en place des réflexions interdisciplinaires sur les pratiques professionnelles en lien avec la bientraitance et éthique
- Favoriser le partage de compétences entre professionnels

ORIENTATION 3

Développer la dimension thérapeutique de l'accompagnement en transversal sur l'ensemble du Complexe

Constat :

Au regard de l'accroissement des besoins de santé lié à l'avancée en âge et à l'accroissement de la complexité des pathologies :

- le processus d'élaboration, de validation et de suivi du projet de soins personnalisé des résidents du FAM est perfectible et doit évoluer.
- Les protocoles de soins sont à réactualiser tout en renforçant les moyens de diffusion et de prise de connaissance
-

Objectifs opérationnel	Formalisation de la démarche de soins en tant que démarche de projet
Actions	<ul style="list-style-type: none">- Poser et hiérarchiser les problèmes et risques de santé des résidents- Formaliser les objectifs thérapeutiques ou préventifs des résidents- Mettre en œuvre les actions de soin ou de surveillance pour les résidents avec des évaluations prévues et proposer des réajustements- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé : améliorer le processus d'élaboration, de validation et de suivi du projet de soins personnalisé- Définir un bilan annuel de santé personnalisé en fonction des antécédents du résident- Instaurer les différents protocoles de prévention- Accompagner les résidents à la prévision de directives anticipées- Formaliser l'accompagnement des résidents en fin de vie- Formaliser chaque année en mai l'organisation pour la vigilance canicule- Formaliser les protocoles médicaux liés aux risques spécifiques de santé :

	<p>Formaliser l'organisation interne de lutte contre le risque infectieux (Référents hygiène --- Diffusion des protocoles --- Actions d'information...)</p> <ul style="list-style-type: none">- Actualiser et formaliser la mise en œuvre et le suivi des prescriptions médicales- Produire annuellement un bilan de l'activité médicale et paramédicale qui alimentera le rapport d'activité du FAM- Référencer et formaliser le tutorat des stagiaires des IFSI.- Formaliser la procédure d'accueil des stagiaires IDE, AS, Kinésithérapeute, Ergothérapeute? Développer les échanges d'expérience avec d'autres professionnels- Rechercher l'outil adapté à l'évaluation de la charge en soins
--	---

ORIENTATION 4
Renforcer le lien avec les familles et les représentants légaux

Constat

Compte tenu de son évolution, le complexe APRAXINE favorise la mise en œuvre de rencontres dans lesquelles les membres de la famille (parents, fratries...) peuvent s'investir quand ils expriment le désir.

L'équilibre à trouver dans le trinôme résident / parent / professionnel ne peut se faire sans une relation de confiance à construire, sachant que les rapports et les alliances entre les professionnels et la famille doivent être toujours au profit des personnes accueillies et avec leur accord.

Nous relevons un manque d'investissement des familles dans la participation au CVS.

Objectifs opérationnel	<p>Développer de nouveaux modes de communication en direction des familles et ou représentant légaux.</p> <p>Favoriser les échanges et renforcer la nature des liens entre les parents et les professionnels dans un contexte formel ou informel (journées portes ouvertes, journées institutionnelles et autres plus spécifiques)</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les modes de communication pour garantir l'expression des représentants légaux et famille des résidents (CVS) (animation, et préparation CVS) ▪ Promouvoir des actions de rencontres professionnels /familles et ou représentant légaux ▪ Elargir les réunions CVS avec des invitations ouvertes à tous les volontaires ▪ Réaliser une enquête pour savoir quels sont les freins à la participation et les moyens éventuels pour les lever